

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément CE 1907/2006 (REACH)

Date de la dernière vérification : 2018-03-10
Date de révision : 2018-03-10
Date de publication : 2002-03-29

Numéro de version : 9.1

Dernières modifications dans rubriques : 2.2

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Fiche : 00062
Code de produit :
Fournisseur : POLYCHROMAL B.V.
Postbus 8043
1802 KA Alkmaar
Pays-Bas
TEL:+31 72 5670799
FAX:+31 72 5624095
Désignation : DURACOLOUR TRANSPARENT
Nom Chimique : BUTOXYÉTHANOL, 2-
Numéro CAS : 111-76-2
Numéro CE : 203-905-0
Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119475108-36
Formule : C₄H₉OC₂H₄OH
Poids moléculaire : 118.20

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Application : Divers
Utilisations déconseillées : Données non disponibles.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur fiche de données de sécurité : Philips Electronics Nederland B.V., Philips Environment & Safety, High Tech Campus 37, 5656 AE Eindhoven, Tel. +31 (0)40 27 41 645
Département responsable : hazcom@philips.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +31 (0)497-598315

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

(CE) n° 1272/2008

| | | |
|------------------------------|-------------|------|
| Toxicité aiguë, voie orale | Catégorie 4 | H302 |
| Toxicité aiguë, voie cutanée | Catégorie 3 | H311 |
| Irritation cutanée | Catégorie 2 | H315 |
| Irritation oculaire grave | Catégorie 2 | H319 |
| Toxicité aiguë, inhalation | Catégorie 3 | H331 |

2.2. Éléments d'étiquetage

(CE) n° 1272/2008

Pictogramme(s) de danger



Mention d'avertissement : Danger !

Mentions de danger

| | |
|-----------|---|
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H311+H331 | Toxique par contact cutané ou par inhalation. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H319 | Provoque une grave irritation oculaire. |

Conseils de prudence

| | |
|----------------|--|
| P261.2 | Éviter de respirer les vapeurs. |
| P264 | Se laver mains/peau soigneusement après manipulation. |
| P270 | Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. |
| P271 | Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. |
| P280.5 | Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. |
| * P301+P312 | EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. |
| P302+P352 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. |
| P304+P340 | EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. |
| P305+P351+P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P311 | Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. |
| P321 | Traitement spécifique. |
| P330 | Rincer la bouche. |
| P332+P313 | En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. |
| P337+P313 | Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. |
| P361+P364 | Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. |
| P403+P233 | Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. |
| P405 | Garder sous clef. |
| P501 | Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. |

Composant(s) dangereux BUTOXYÉTHANOL, 2-

Remarques étiquetage aucun(e)

2.3. Autres dangers

Si applicable: voir rubrique 6.1 et rubrique 7.1.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

| Composant | No. CAS | No. Index | Pourcentage(%) | Étiquette |
|-------------------|-----------|----------------------|----------------|--------------------|
| | No. CE | No. d'enregistrement | | |
| BUTOXYÉTHANOL, 2- | 111-76-2 | 603-014-00-0 | 100.0 | GHS06 |
| | 203-905-0 | 01-2119475108-36 | | |
| | | | | H302 Acute tox. 4 |
| | | | | H311 Acute tox. 3 |
| | | | | H315 Skin irrit. 2 |
| | | | | H319 Eye irrit. 2 |
| | | | | H331 Acute tox. 3 |

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cette rubrique, voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|-------------------|---|
| Peau | : NE PAS toucher les vêtements souillés sans se protéger les mains. Enlever immédiatement les vêtements souillés. Retirer aussi rapidement que possible les restes de matière de la peau (par exemple rincer abondamment à l'eau). En cas d'exposition grave, transporter aussi rapidement que possible à l'hôpital; autrement prévenir le médecin. |
| Ingestion | : Si la victime est consciente, lui faire rincer la bouche avec de l'eau. NE PAS la faire boire. La transporter aussi rapidement que possible à l'hôpital. |
| Inhalation | : Conduire la victime aussi rapidement que possible à l'air frais et la laisser se reprendre. En cas d'exposition grave prévenir le médecin. En cas de problèmes respiratoires: défaire également les vêtements serrés et si la victime est consciente la mettre en position semi-assise. En cas d'interruption de la respiration, pratiquer IMMÉDIATEMENT la respiration artificielle et transporter la victime aussi vite que possible à l'hôpital. |
| Yeux | : Rincer abondamment et longuement à l'eau. En cas de troubles de la vue, transporter immédiatement à l'hôpital; autrement prévenir le médecin. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | | |
|---------------------|-------------|--|
| Peau | local | : La substance provoque des irritations : rougeur, douleur. |
| | | : Dégraisse la peau: en cas de contact prolongé: peau sèche, sèche, eczema. |
| | généralités | : La substance peut être absorbée par la peau. |
| Ingestion | local | : La substance provoque des irritations : mal de gorge, mal de ventre. |
| | généralités | : La substance peut être absorbée par déglutition. |
| Inhalation | local | : La substance provoque des irritations en cas de pulvérisation : mal de gorge, toux. |
| | généralités | : La substance peut être absorbée dans l'organisme par inhalation. |
| Yeux | local | : La substance provoque des irritations : rougeur, douleur. |
| Remarques symptômes | | : La substance a un effet sur: le foie, les reins, le sang (hémolyse), le sang (anémie), le système nerveux central. |

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pour des conseils sur la suite du traitement prendre contact si nécessaire avec un centre (national) anti-poison.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Extincteurs adaptés

du dioxyde de carbone, de la poudre sèche, de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool

Extincteurs inadaptés

non traçable

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux formés en cas de feu : monoxyde de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter des vêtements de protection et utiliser l'appareil de protection respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions

Utiliser équipement de protection. Voir la rubrique 8.

Lire l'étiquette avant utilisation.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Procédure en cas d'urgence

Risque aigu pour la santé! Évacuer IMMÉDIATEMENT la zone dangereuse et la (faire) délimiter. Prévenir les spécialistes!

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Conformément aux prescriptions légales locales et nationales, les restes de produit ou les emballages vides non nettoyés doivent être incinérés dans des installations d'incinération appropriées ou déversés dans des décharges agréées, si autorisé.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédure en cas fuite

Absorbez le liquide avec des matériaux absorbants appropriés. (p.ex. du Powersorb, du sable sec, du kieselguhr, de la vermiculite, etc.), puis, à l'aide d'une pelle, mettez le mélange dans des sacs en plastique et transportez-le vers le lieu de collecte des déchets dangereux.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 8 pour l'équipement de protection personnelle approprié.

Voir la rubrique 13 pour des renseignements supplémentaires sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Observer les précautions sur l'étiquette.

Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones de travail. Enlever les vêtements contaminés et de l'équipement de protection. Se laver les mains après avoir quitté la zone de travail.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Aspiration locale : Utilise de l'aspiration locale.

Code de stockage (en faveur de : T1
PGS 15)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Voir aussi éventuels conseils de prudence dans la rubrique 2.2.
Stocker le produit sec, dans un endroit bien aéré, à l'écart de sources d'inflammation, dans un emballage fermé, frais.

Température de stockage : ≥ 15 °C - ≤ 25 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Données non disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition :

s'applique à: Pays-Bas (20 °C; 1013 mbar)

| | | | | |
|------------------|-----------|---|-------------------|------------------------|
| TWA(8 heures): | 100 mg/m3 | S | BUTOXYÉTHANOL, 2- | (Valeur limite légale) |
| TWA(15 minutes): | 246 mg/m3 | S | BUTOXYÉTHANOL, 2- | (Valeur limite légale) |

s'applique à: Belgique (20 °C; 1013 mbar)

| | | | |
|------------------|-----------|---|-------------------|
| TWA(8 heures): | 98 mg/m3 | S | BUTOXYÉTHANOL, 2- |
| TWA(15 minutes): | 246 mg/m3 | S | BUTOXYÉTHANOL, 2- |

s'applique à: Allemagne (20 °C; 1013 mbar)

| | | | |
|------------------|-----------|---|-------------------|
| TWA(8 heures): | 49 mg/m3 | S | BUTOXYÉTHANOL, 2- |
| TWA(15 minutes): | 196 mg/m3 | S | BUTOXYÉTHANOL, 2- |

s'applique à: États-Unis d'Amérique (25 °C; 1013 mbar)

| | | | |
|----------------|-----------|---|---------------------------------|
| TWA(8 heures): | 240 mg/m3 | S | BUTOXYÉTHANOL, 2- [selon OSHA] |
| TWA(8 heures): | 20 ppm | | BUTOXYÉTHANOL, 2- [selon ACGIH] |

s'applique à: Suède (20 °C; 1013 mbar)

| | | | |
|------------------|-----------|---|-------------------|
| TWA(8 heures): | 50 mg/m3 | S | BUTOXYÉTHANOL, 2- |
| TWA(15 minutes): | 246 mg/m3 | S | BUTOXYÉTHANOL, 2- |

s'applique à: Suisse (20 °C; 1013 mbar)

| | | | |
|------------------|----------|---|-------------------|
| TWA(8 heures): | 49 mg/m3 | S | BUTOXYÉTHANOL, 2- |
| TWA(15 minutes): | 98 mg/m3 | S | BUTOXYÉTHANOL, 2- |

s'applique à: Union Européenne (20 °C; 1013 mbar)

| | | | |
|------------------|-----------|---|-------------------|
| TWA(8 heures): | 98 mg/m3 | S | BUTOXYÉTHANOL, 2- |
| TWA(15 minutes): | 246 mg/m3 | S | BUTOXYÉTHANOL, 2- |

C=Ceiling; S=Skin

Remarques limite(s) d'exposition :

aucun(e)

DNEL (Derived No Effect Level)

| | |
|--|------------------------------------|
| Travailleur - Inhalation - Exposition à court terme - Effets systémiques: 1091 mg/m3 | BUTOXYÉTHANOL, 2- Source : ECHA |
| Travailleur - Inhalation - Exposition à court terme - Effets locaux: 246 mg/m3 | BUTOXYÉTHANOL, 2- Source : ECHA |
| Travailleur - Cutanée - Exposition à long terme - Effets systémiques: 125 mg/kg p.c./jour | BUTOXYÉTHANOL, 2- Source : ECHA |
| Travailleur - Inhalation - Exposition à long terme - Effets systémiques: 98 mg/m3 | BUTOXYÉTHANOL, 2- Source : ECHA |
| Consommateur - Cutanée - Exposition à court terme - Effets systémiques: 89 mg/kg p.c./jour | BUTOXYÉTHANOL, 2- Source : ECHA |
| Consommateur - Inhalation - Exposition à court terme - Effets systémiques: 426 mg/m3 | BUTOXYÉTHANOL, 2- Source : ECHA |
| Consommateur - Orale - Exposition à court terme - Effets systémiques: 26.7 mg/kg p.c./jour | BUTOXYÉTHANOL, 2- Source : ECHA |
| Consommateur - Inhalation - Exposition à court terme - Effets locaux: 147 mg/m3 | BUTOXYÉTHANOL, 2- Source : ECHA |
| Consommateur - Cutanée - Exposition à long terme - Effets systémiques: 75 mg/kg p.c./jour | BUTOXYÉTHANOL, 2- Source : ECHA |
| Consommateur - Inhalation - Exposition à long terme - Effets systémiques: 59 mg/m3 | BUTOXYÉTHANOL, 2- Source : ECHA |
| Consommateur - Orale - Exposition à long terme - Effets systémiques: 6.3 mg/kg p.c./jour | BUTOXYÉTHANOL, 2- Source : ECHA |
| Travailleur - Cutanée - Exposition à court terme - Effets systémiques: 89 mg/kg p.c./jour | BUTOXYÉTHANOL, 2- Source : ECHA |

PNEC (Predicted No Effect Concentration)

| | |
|-------------------------------------|------------------------------------|
| Eau douce: 8.8 mg/l | BUTOXYÉTHANOL, 2- Source : ECHA |
| Eau salée: 0.88 mg/l | BUTOXYÉTHANOL, 2- Source : ECHA |
| Dégagements intermittents: 9.1 mg/l | BUTOXYÉTHANOL, 2- Source : ECHA |
| Sédiment eau douce: 34.6 mg/kg | BUTOXYÉTHANOL, 2- Source : ECHA |
| Sédiment eau salée: 3.46 mg/kg | BUTOXYÉTHANOL, 2- Source : ECHA |
| Sol: 2.33 mg/kg | BUTOXYÉTHANOL, 2- Source : ECHA |

Usine de Traitement d'Eaux Usées (STP): 463 mg/l
Oral (nourriture): 0.02 g/kg

BUTOXYÉTHANOL, 2-
BUTOXYÉTHANOL, 2-

Source : ECHA
Source : ECHA

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle avisé :

Mains : gants en néoprène
gants en caoutchouc butyle
Temps de pénétration : Pour information: consultez le fournisseur des gants.
Yeux : lunettes de sécurité avec protections latérales
Respiration : aucun (en cas de ventilation suffisante)
Gazmasque filtretype A (en cas de ventilation insuffisante)
Peau : vêtements antistatiques
chaussure antistatiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État d'agrégation : liquide
Couleur : incolore
Odeur : caractéristique
Seuil olfactif (20°C; 1013 mbar) : 0.491 mg/m³
pH : ≥5 - ≤9
Point/gamme de fusion : ≥-75 °C - ≤-70 °C
Point de fusion apparent : non applicable
Point/gamme d'ébullition : ≥163 °C - ≤173 °C (1013 mbar)
Point/gamme d'éclair : ≥61 °C - ≤72 °C
Vapeur rapidité/gamme : non recherchable
Inflammabilité (solide, gaz) : données non disponibles
Limites d'explosion : LEL:≥1.1 vol.% - UEL:≤12.7 vol.%
Pression de vapeur : 0.1 kPa (20 °C)
Densité relative : ≥0.89700 - ≤0.90500 (eau=1) (20 °C)
Solubilité dans l'eau : complètement
Log Po/w : 0.81

Méthode : OECD 107
Source : IUCLID

Température d'autocombustion : ≥230 °C - ≤250 °C
Température d'analyse : non recherchable
Viscosité : ≥3.3 - ≤5.3 mPa.s (20 °C)
Explosions possibles de substances solides dans l'air : non applicable
Propriétés comburantes : non

9.2. Autres informations

Solubilité dans gras : non recherchable
Charge électrostatique : oui
Température critique : non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Voir rubrique 10.2 - 10.6.

10.2. Stabilité chimique

La substance ou le mélange est stable dans des conditions normales. Voir aussi rubrique 10.4.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction à l'eau : non
D'autres conditions dangereuses : Au contact de l'air des peroxydes sont libérés.

10.4. Conditions à éviter

Éviter décharge d'électricité statique.

10.5. Matières incompatibles

Réactions dangereuses avec : agents oxydants, acides, bases, par réaction avec métaux légers est libéré hydrogène

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits d'analyse dangereux en cas chauffage : aucun(e)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale

LD-50: 470 mg/kg (ORL-RAT)
Nocif en cas d'ingestion.

BUTOXYÉTHANOL, 2-

Source : IUCLID

Toxicité aiguë par voie cutanée

LD-50: 220 mg/kg (SKN-RBT)
Toxique par contact cutané.

BUTOXYÉTHANOL, 2-

Source : IUCLID

Toxicité aiguë par inhalation

LC-50: 2.216 mg/l/4H (IHL-RAT)
Toxique par inhalation.

BUTOXYÉTHANOL, 2-

Source : IUCLID

Test d'Ames

non recherchable

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une grave irritation oculaire.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

La substance ou le mélange n'est pas classé pour la sensibilisation respiratoire ou cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

La substance ou le mélange n'est pas classé pour la mutagénicité sur les cellules germinales.

Cancérogénicité

La substance ou le mélange n'est pas classé pour la cancérogénicité.

Informations complémentaires relatives à la cancérogénicité (NTP, IARC, OSHA)

NTP: non IARC: 3 OSHA: non BUTOXYÉTHANOL, 2-

Toxicité pour la reproduction

La substance ou le mélange n'est pas classé pour la toxicité pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

La substance ou le mélange n'est pas classé pour la toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

La substance ou le mélange n'est pas classé pour la toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée.

Danger par aspiration

La substance ou le mélange n'est pas classé pour la danger par aspiration.

Symptômes

| | | |
|---------------------|-------------|--|
| Peau | local | : La substance provoque des irritations : rougeur, douleur. |
| | | : Dégraisse la peau: en cas de contact prolongé: peau rèche, sèche, eczema. |
| Ingestion | généralités | : La substance peut être absorbée par la peau. |
| | local | : La substance provoque des irritations : mal de gorge, mal de ventre. |
| Inhalation | généralités | : La substance peut être absorbée par déglutition. |
| | local | : La substance provoque des irritations en cas de pulvérisation : mal de gorge, toux. |
| Yeux | généralités | : La substance peut être absorbée dans l'organisme par inhalation. |
| | local | : La substance provoque des irritations : rougeur, douleur. |
| Remarques symptômes | | : La substance a un effet sur: le foie, les reins, le sang (hémolyse), le sang (anémie), le système nerveux central. |

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecotoxicité

EC-50: ≥ 600 - ≤ 1000 mg/l/48H (Daphnia)
LC-50: 1250 mg/l/96H (Fish)

BUTOXYÉTHANOL, 2-

BUTOXYÉTHANOL, 2-

Source : IUCLID

12.2. Persistance et dégradabilité

Besoins en oxygène biologique : non recherchable

Besoins en oxygène chimique : 2.2 g/g

BUTOXYÉTHANOL, 2-

Source : IUCLID

Biologique/chimique besoins en oxygène quotient : non recherchable

Décomposabilité : non recherchable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (BCF) : non recherchable

12.4. Mobilité dans le sol

Constante d'Henry : non recherché

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Données non disponibles.

12.6. Autres effets néfastes

Remarques écotoxicité : aucune

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Conformément aux prescriptions légales locales et nationales, les restes de produit ou les emballages vides non nettoyés doivent être incinérés dans des installations d'incinération appropriées ou déversés dans des décharges agréées, si autorisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

ADR/RID : 2810
IMDG/IMO : 2810
IATA/ICAO : 2810

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID : TOXIC LIQUID, ORGANIC, N.O.S.(BUTOXYÉTHANOL, 2-)
IMDG/IMO : TOXIC LIQUID, ORGANIC, N.O.S.(BUTOXYÉTHANOL, 2-)
IATA/ICAO : TOXIC LIQUID, ORGANIC, N.O.S.(BUTOXYÉTHANOL, 2-)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID : 6.1 IMDG/IMO : 6.1 IATA/ICAO : 6.1

14.4. Groupe d'emballage

ADR/RID : III IMDG/IMO : III IATA/ICAO : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin : non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Numéro d'identification du danger (ADR/RID) : 60
EmS (IMDG/IMO) : F-A, S-A

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Données non disponibles.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Les composant(es), comme mentionné en rubrique 3, sont enregistré dans le Toxic Substances Control Act Inventory (TSCA-USA).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

- Données non disponibles.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Remarques Fiche : aucun(e)

Résumé des phrases H pertinentes pour tous les composants dans rubrique 3

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H311 Toxique par contact cutané.

| | |
|------|---|
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H319 | Provoque une grave irritation oculaire. |
| H331 | Toxique par inhalation. |

Conseils relatifs à la formation

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

La signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

| | |
|-----------|---|
| REACH | Registration, Evaluation and Authorisation of CHemicals |
| GHS | Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals |
| CAS | Chemical Abstracts Service |
| TGG = TWA | Time Weighted Average |
| LEL | Lower Explosive Limit |
| UEL | Upper Explosive Limit |
| NTP | National Toxicology Program |
| KHC | Known Human Carcinogen |
| RAHC | Reasonably Anticipated Human Carcinogen |
| IARC | International Agency for Research on Cancer |
| OSHA | Occupational Safety & Health Administration |
| ADR | Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route |
| RID | Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses |
| UN | United Nations |
| IMDG | International Maritime Dangerous Goods |
| IMO | International Maritime Organization |
| IATA | International Air Transport Association |
| ICAO | International Civil Aviation Organization |
| EmS | Emergency Schedule |

* Modifications par rapport à la version précédente.

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont considérées comme exactes à la date de publication. Philips Electronics Nederland B.V. ne donne aucune garantie quant à sa teneur, ni à son adéquation à une fin ou un usage particuliers.